



Revaluation d'un apport lors de la vente d'un bien en indivision

Par **smouff**, le **21/10/2011** à **21:16**

Bonjour,

vivant en concubinage, nous avons acheté une maison en indivision pour moitié chacun.
je suis la seule à avoir apporter un apport de 20 % du prix de vente.

atuellement nous sommes devant le tgi pour la liquidation de l'indivision
le bien a été vendu.

cette apport provenant de fonds propre puis je le réévaluer par rapport au prix de vente bien
supérieur au prix d'achat ?

il ya t il de la jurisprudence ?

merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **21/10/2011** à **21:24**

C'est contradictoire, vous parlez de concubinage (pas de mariage) puis de liquidation de la
communauté (mariage)